



AAA040E

3h15 150,00 €^{HT}

Objectifs

Connaître les principes généraux des primes d'assurance et de leur recouvrement • Connaître les cas particuliers de paiement des primes d'assurance • Connaître les principes des indemnités en assurances de dommages et de responsabilité • Connaître les droits et obligations des parties en assurances dommages et responsabilité • Connaître les procédures de règlement des sinistres en assurances dommages et responsabilité et les valeurs d'assurance

Profil Stagiaire(s)

Collaborateur ou manager souhaitant se familiariser avec le sujet

MODULES

Connaître les principes généraux des primes d'assurance et de leur recouvrement

Dans un contrat IARD, l'assureur s'engage à indemniser l'assuré en cas de sinistre. En contrepartie, l'assuré doit payer une prime à chaque échéance sous peine de perdre sa couverture. Cette prime correspond au prix de la couverture pour un ou plusieurs risques définis au contrat.

- **Notions juridiques préliminaires en matière de prime d'assurance**
- **La procédure de non-paiement en assurances IARD**

Connaître les cas particuliers de paiement des primes d'assurance

En principe, les primes d'assurance peuvent être acquittées par tout moyen, à la signature du contrat, puis à chaque échéance. Dans certains cas néanmoins, les modalités du paiement peuvent varier.

- **Les cas particuliers et les modes de paiement des primes d'assurances**
Présentation des modes de paiement des primes d'assurances.
- **Les règles spécifiques aux assurances-vie**
Exposé des règles spécifiques aux assurances-vie.

Connaître les principes des indemnités en assurances de dommages et de responsabilité

En assurance de dommages, le sinistre est la réalisation d'un risque couvert par le contrat. Son indemnisation fait appel au principe indemnitaire ou au principe de détermination forfaitaire.

- **Le sinistre en assurances de dommages et de responsabilité**
Présentation de la notion de sinistre en assurance dommages et de responsabilité, et de droits et obligations de l'assureur.
- **Les principes d'indemnisation en assurances de dommages et de responsabilité**
Présentation des principes d'indemnisation en assurances dommages et de responsabilité : le principe indemnitaire et le principe de détermination forfaitaire

Connaître les droits et obligations des parties en assurances dommages et responsabilité

En cas de sinistre, l'assuré doit remplir un certain nombre d'obligations clairement définies. Par ailleurs, il dispose de droits, de même que l'assureur et la victime.

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demos.fr

LES PRIMES D'ASSURANCE ET LE RÈGLEMENT DES SINISTRES - E-LEARNING



AAA040E

3h15 150,00 €^{HT}

- **Les droits et les obligations de l'assuré (dommages et responsabilité)**
Présentation des droits et des obligations de l'assuré en matière d'assurance dommages et responsabilité
- **Les droits et les obligations des parties : les règles spécifiques aux sinistres de responsabilité**
Présentation des droits et obligation de l'assuré, de l'assureur et de la victime en cas de sinistre deresponsabilité

Connaître les procédures de règlement des sinistres en assurances dommages et responsabilité et les valeurs d'assurance

Le règlement des sinistres en assurance de dommages et de responsabilité suit une procédure définie. Au terme de cette procédure, l'indemnisation est versée.

- **La procédure de règlement des sinistres en assurances de dommages et de responsabilité**
Présentation de la procédure de règlement des sinistres : vérifications préalables et indemnisation
- **Les principales valeurs d'assurance**
Présentation des valeurs d'indemnisation pour les biens immobiliers, non immobiliers et les véhicules

Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ». Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

Méthode pédagogique

Ce module se compose de séquences courtes, structurées, à faire à son rythme. Elles peuvent alternativement concerner des apports de connaissance, des tests de positionnement, des exercices, des moments réflexifs et/ou des quizz de validation.